



UNITED NATIONS
ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL
ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

Trentième réunion du Comité des Six, Réunion d'Experts

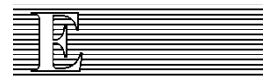


AFRICAN UNION
COMMISSION

*Sixième réunion du Comité
d'Experts*

Réunion du Comité d'Experts sur la 4^{ème} Réunion conjointe Annuelle
Conférence de l'UA des Ministres de l'Economie et des Finances et
Conférence de la Commission économique des Nations Unies pour
l'Afrique (CEA) des Ministres africains des Finances, du Plan et du
Développement économique

*Addis Abeba, Éthiopie
24 – 27 Mars 2011*



Distr.: Générale

E/ECA/COE/30/21
AU/CAMEF/EXP/21(VI)
Date: 11 février 2011

Original: Anglais

MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS FINANCIERES :

PROGRES ACCOMPLIS

Proposé par la Commission de l'Union africaine

1. Des progrès notables ont été accomplis dans le processus de mise en place des trois institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union Africaine. Ces progrès sont le fruit d'efforts conjugués de la Commission et des États membres désignés pour abriter ces institutions: Libye Banque Africaine d'Investissement (Libye), Fonds Monétaire Africain (Cameroun) et Banque Centrale Africaine (Nigéria)

Banque Africaine d'Anvestissement

2. Après adoption par les chefs d'État et de gouvernement, le Protocole et le Statut de cette Banque. ont été soumis aux États membres pour signature et ratification. Les besoins de financement énormes de l'Afrique soulignent le caractère urgent de ces ratifications. La BAI, tout comme les autres institutions financières prévues par l'Acte constitutif, aidera sensiblement à alléger les contraintes de financement que rencontrent la plupart des pays africains.

3. Il importe d'attirer l'attention de tous les États membres sur le fait que conformément aux dispositions en vigueur à l'UA, la mise en place effective de cette Banque, requiert un minimum de quinze ratifications des instruments juridiques ci-dessus cités,. Or à ce jour seulement quinze pays ont signé et un seul a ratifié ces textes. Si les quinze ratifications étaient obtenues et les quotes-parts souscrites au capital de la BAI libérées rapidement, celle-ci pourrait voir le jour dans un proche avenir.

Fonds Monétaire Africain

4. L'équipe de consultants a soumis fin 2010 à la Commission, les propositions relatives aux différents textes fondateurs de cette institution financière. Ces documents ont été ensuite examinés lors d'une réunion d'experts indépendants et présentés à la Conférence extraordinaire des ministres de l'économie et des finances tenue à Yaoundé en décembre 2010. Celle-ci a jugé nécessaire d'améliorer la qualité et le contenu de ces textes, de recueillir l'avis des ministres de la justice, avant de les réexaminer.

5. Les textes élaborés portent sur le Protocole, les Statuts et les Annexes qui déterminent le Capital social, sa structure, le droit de vote des pays membres et le cadre stratégique de développement de cette institution. Ils devraient être soumis à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de janvier/février 2011 pour examen et adoption.

Banque Centrale Africaine

6. En ce qui concerne la Banque Centrale Africaine, après signature de l'accord portant mise en place du Comité de pilotage, et la désignation par les autorités nigérianes, de la Banque centrale du Nigeria comme responsable national de la mise en œuvre de ce projet continental, les autorités de ce pays et la Commission, ont procédé à l'ouverture solennelle des bureaux de ce Comité.

7. Les locaux et les équipements mis à la disposition de la Commission par le Gouvernement nigérian, ont permis de procéder au recrutement d'une partie du personnel du Comité (2 fonctionnaires ont été recrutés et sont déjà sur place à Abuja). Cependant, il convient de noter que les négociations sont en cours avec l'Association des banques centrales africaines (ABCA) pour compléter l'effectif des experts. De même, les autorités du pays hôte, le Nigeria, par le biais de la Banque centrale du Nigeria, ont accordé une dotation de 500.000 dollars pour aider à la réalisation de ce projet. Une partie de ce montant (200.000 dollars) sera consacrée à la stratégie conjointe et l'autre (300.000 dollars) au fonctionnement du Comité de pilotage.

8. Quant au programme de travail du Comité de pilotage, il devrait prendre plus de temps. L'adoption d'une monnaie commune constitue un enjeu plus délicat, parce que susceptible de toucher à un symbole de la souveraineté des États. C'est pour cette raison que dans un premier temps, les experts s'emploieront à apporter des éclairages théoriques et pratiques à la Commission, sur la voie optimale à suivre pour arriver à la création de la devise commune africaine. La Commission voudrait profiter de l'occasion pour exprimer sa gratitude aux autorités nigérianes pour le soutien technique et financier qu'elles ont apporté au fonctionnement du Comité de pilotage de la Banque Centrale Africaine.